AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 95-10 et 97-11, Postes 260 et 263)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5 503-17

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

BULLETIN N° 19 - AVRIL 1962 -

AVERTISSEMENTS.-

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER.-

Les premières contaminations à partir des spores (conidies) qui se forment sur les pustules chancreuses provoquées par ce champignon, sur les rameaux, sont souvent graves.

Dans les endroits favorables à la Tavelure, sur les variétés sensibles à cette maladie, il est conseillé d'effectuer un traitement dès que les bourgeons floraux auront atteint le stade C 3 (consulter le tableau des stades phénologiques qui vous a été adressé). Ce traitement est à effectuer immédiatement sur les arbres ayant atteint ou dépassé ce stade.

CECIDOMYIE DES POIRETTES.-

Le début du vol vient d'être observé en cage d'élevage, mais il est encore trop tôt pour intervenir.

INFORMATIONS.-

OIDIUM DU POMMIER.-

Nous rappelons que dans les vergers sujets à cette maladie les traitements doivent être entrepris dès que le débourrement est amorcé (stade B).

Les pulvérisations doivent être particulièrement soignées et abondantes.

ANTHONOME DU POMMIER.-

Activité intense dans certaines situations.

Dans les vergers où les dégâts sont à craindre, intervenir par beau temps au stade B. (traiter immédiatement les arbres intéressés ayant atteint ou dépassé ce stade).

P./...

DLP 12-4-62 10220

N O T A.-

- Les premières éclosions de Pucerons verts sur Pommier viennent d'être observées.

Dans les prochains jours, les Tétranyques (Araignées rouges), les Coupe-bourgeons, les Chenilles défoliatrices sur les Arbres fruitiers, les Méligèthes sur les Colzas, les Noctuelles sur la Vigne ... vont se manifester.

Il ne faudra pas attendre qu'il y ait pullulation, ou de graves dégâts, pour intervenir.

- En cas de mélange de produits, il est vivement conseillé de respecter les indications données, à ce sujet, par les fabricants des spécialités retenues.

- Seuls les Insecticides à base des matières actives suivantes sont reconnus comme non dangereux pour les Abeilles :

- Roténone ;
- Pyréthrines ;
- Diéthion ;
- Chlorthiepin ;
- Toxaphène ;
- Polychlorocamphanes ;
- Dichlorophényltrichloréthanol.

Clermont-Ferrand, le 4 Avril 1962.

Le Contrôleur Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de Clermont-Ferrand

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 390 du 4 Avril 1962 - 2.200 exemplaires.
Abonnement 1962 : expédition n° 3.